

- COMMUNE DE LUDESSE -

COMPTE-RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 AVRIL 2018

Réuni en session ordinaire

Présents : M. MARAIS René, GUILLAUME Michel, VIALARD Bruno, MAHINC Didier, DESCAMPS Stéphane, AUDIGIER David, VIDAL Elisabeth, RABY Dominique.

Représentés : GRENIER Julie donne pouvoir à VIDAL Elisabeth.

Absents :

Date de la convocation : 03 avril 2018.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19 heures 30.

Monsieur VIALARD Bruno est élu secrétaire de séance.

Après lecture et approbation de la dernière séance, l'ordre du jour est abordé.

1. Compte administratif 2017 – compte de gestion.

Budget Commune :

Présenté par M. GUILLAUME Michel.

APPROBATION

Compte Administratif / Compte de Gestion 2017

NATURE	Fonctionnement	Investissement
Dépenses totales de l'exercice	270 825,41 €	73 735,78 €
Recettes totales de l'exercice	359 266,56 €	100 684,96 €
Résultat de l'exercice	88 441,15 €	26 949,18 €
Résultat N-1 reporté	156 887,74 €	- 40 316,29 €
Résultat définitif 2017	245 328,89 € (1)	-13 367,11 € (2)
	Résultat global de la structure (1) + (2)	231 961,78 €

VOTE :	POUR :	8	CONTRE :	ABSTENTION :
--------	--------	---	----------	--------------

Budget Assainissement :

Présenté par M. GUILLAUME Michel.

APPROBATION
Compte Administratif / Compte de Gestion 2017

NATURE	Fonctionnement	Investissement
Dépenses totales de l'exercice	25 729,08 €	24 882,51 €
Recettes totales de l'exercice	42 278,24 €	28 105,85 €
Résultat de l'exercice	16 549,16 €	3 223,34 €
Résultat N-1 reporté	16 437,73 €	127 670,85 €
Résultat définitif 2017	32 986,89 € (1)	130 894,19 € (2)
	Résultat global de la structure (1) + (2)	163 881,08 €

VOTE :	POUR :	8	CONTRE :	ABSTENTION :
--------	--------	---	----------	--------------

2. Approbation des comptes de gestion de M. FLATRES – Receveur.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des opérations,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE :	POUR :	9	CONTRE :	ABSTENTION :
--------	--------	---	----------	--------------

3. Affectation du résultat de fonctionnement 2017.

Budget communal

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2016	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	RESTES A REALISER 2017	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 40 316,29 €		26 949,18 €	50 669,00 € 26 166,00 €	- 24 503,00 €	- 37 870,11 €
FONCT	219 631,03 €	62 743,29 €	88 441,15 €			245 328,89 €

Le résultat d'investissement cumulé est de - 13 367,11 €

Le résultat de fonctionnement cumulé est de 245 328,89

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017	245 328,89 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	37 870,11 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	207 458,78 €
Total affecté au c/ 1068 :	37 870,11 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

VOTE : POUR : 9 CONTRE : ABSTENTION :

Budget assainissement

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2016	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	RESTES A REALISER 2017	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	127 670,85 €		3 223,34 €	326 622,00 € 201 879,00 €	- 124 743,00€	6 151,19 €
FONCT	16 437,73 €	0,00 €	16 549,16 €			32 986,89 €

Le résultat d'investissement cumulé est de 130 894,19 €

Le résultat de fonctionnement cumulé est de 32 986,89 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017	32 986,89 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	32 986,89 €
Total affecté au c/ 1068 :	0 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

VOTE : POUR : 9 CONTRE : ABSTENTION :

4. Vote des taux d'imposition 2018.

Fixation des taux d'imposition (T.H. – T.F.B. – T.F.N.B.) pour 2018 :

Rappel taux 2017

*Taxe d'Habitation 14,43 %

*Taxe Foncière (bâti) 19,73 %

*Taxe Foncière (non bâti) 76,50 %

M. le Maire propose de maintenir ces taux.

VOTE :	POUR :	9	CONTRE :	ABSTENTION :
--------	--------	---	----------	--------------

5. Budget primitif 2018.

*Le budget primitif 2018 de la commune s'équilibre à

-section de fonctionnement 547 650,00 Euros

-section d'investissement 182 111,00 Euros

Subventions accordées aux associations : (OCCE Coopérative scolaire école Ludesse, OCCE Collège de Champeix, SOS Animaux, Association Parents d'Elèves, Association Forts Villageois, Association Villa'Joie, Aide transport aux familles de Chaynat).

VOTE :	POUR :	9	CONTRE :	ABSTENTION :
--------	--------	---	----------	--------------

*Le budget primitif 2018 de l'assainissement s'équilibre à

-section de fonctionnement 75 789,00 Euros

-section d'investissement 366 923,00 Euros

VOTE :	POUR :	9	CONTRE :	ABSTENTION :
--------	--------	---	----------	--------------

6. Communauté Agglomération Pays d'Issoire – Approbation de la révision individualisée des attributions de compensations des communes d'Issoire et Le Broc.

Projet de délibération.

VU l'article 7° du V de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, qui dispose que, sous réserve de l'application du 5° du présent V, les établissements publics de coopération intercommunale soumis au présent article et les conseils municipaux de leurs communes membres peuvent procéder, par délibérations concordantes prises à la majorité qualifiée prévue au premier alinéa du II de l'article L. 5211-5 du code général des collectivités territoriales, à la diminution des attributions de compensation d'une partie des communes membres lorsque les communes concernées disposent d'un potentiel financier par habitant supérieur de plus de 20 % au potentiel financier par habitant moyen de l'ensemble des communes membres. Cette réduction de leurs attributions de compensation ne peut toutefois excéder 5 % du montant de celles-ci ;

VU la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes fusionnée Issoire Communauté n° 2014-7-31 en date du 18 décembre 2014 définissant la politique de solidarité communautaire pour la période 2015/2019 ;

CONSIDÉRANT que par la délibération précitée, les communes membres de l'ancienne communauté de communes fusionnée Issoire Communauté ont décidé, à l'unanimité des membres du conseil, d'intégrer dans leurs attributions de compensation 2015 les montants de leur dotation de solidarité 2014

pour faire face à la raréfaction de leurs ressources propres, au désengagement de l'État sur les dotations qu'il octroie et à la montée en charge préoccupante du « FPIC » ;

VU la délibération du conseil communautaire de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » n° 2017-9-32 en date du 26 septembre 2017 relative à la révision individualisée des attributions de compensation des communes d'Issoire et de Le Broc ;

VU la délibération du conseil communautaire de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » n° 2018-01-55 en date du 01 mars 2018 relative à la fixation de l'attributions de compensation 2018 d'Issoire et Le Broc ;

CONSIDÉRANT qu'en 2017, les prélèvements du « FPIC » opérés sont devenus des versements en faveur de ces communes, et que ce fait ne justifie plus la captation, sans contrepartie de transferts de charges, d'une partie des recettes communautaires à leur profit ;

ATTENDU que, parmi les communes de l'ancienne communauté de communes fusionnée Issoire Communauté, seules les communes d'Issoire et Le Broc ont un potentiel financier supérieur de plus de 20 % au potentiel financier par habitant moyen de l'ensemble des communes membres d'API ;

CONSIDÉRANT les contraintes budgétaires auxquelles API et les deux communes concernées doivent faire face ;

Le Conseil Municipal de LUDESSE, après en avoir délibéré, décide

- **d'arrêter pour l'exercice 2018 les montants définis lors de la séance du 26 septembre 2017 selon le tableau ci-après :**

COMMUNES	RETENUE 2017	RETENUE SUPPLEMENTAIRE 2018	RETENUE 2018	RETENUE SUPPLEMENTAIRE 2019	RETENUE 2019	ATTRIBUTION PROVISOIRE 2019
ISSOIRE	259 478,16	259 478,16	518 956,31	326 136,69	845 093,00	9 363 581,11
LE BROC	9 831,82	9 913,83	19 745,66	12 460,65	32 206,30	357 752,64
TOTAL	269 309,98	269 391,99	538 701,97	338 597,34	877 299,30	9 721 333,75

- **d'appliquer aux attributions de références 2018 de ces deux communes une retenue supplémentaire de 259 478,16 € pour la commune d'Issoire et une retenue supplémentaire de 9 913,83 € pour la commune du Broc ;**
- **de notifier cette décision de poursuite de la diminution progressive aux communes membres, pour délibérations concordantes aux fins d'obtention de la majorité qualifiée prévue au premier alinéa du II de l'article L. 5211-5 du code général des collectivités territoriales.**

VOTE :	POUR :	9	CONTRE :	ABSTENTION :
--------	--------	---	----------	--------------

7. Personnel communal : Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial.

Emploi permanent :

Principe : occupation par des fonctionnaires

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- **La création** de un emploi de ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL, permanent à temps non complet à raison de 24 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du **1^{er} SEPTEMBRE 2018**,

- Filière : TECHNIQUE,
- Cadre d'emplois : ADJOINT TECHNIQUE,
- Grade : **ADJOINT TECHNIQUE**
- Ancien effectif : 1
- Nouvel effectif : 2 (dont un à temps complet)

Reprise de l'ancienneté pour le classement à la nomination (secteur privé – reprise au 1/2 / secteur public – reprise au 3/4)

VOTE :	POUR :	9	CONTRE :	ABSTENTION :
--------	--------	---	----------	--------------

8. Personnel communal - Régime indemnitaire : avis sur projet de délibération attribution RIFSEEP.

Les collectivités doivent se mettre en conformité avec les nouvelles règles relatives au régime indemnitaire de leurs agents, et mettre en place le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel, (RIFSEEP), par délibération après avis du C.T. (Comité Technique).

Ce nouveau régime remplacera les anciennes primes et notamment l'I.A.T. (Indemnité d'Administration et de Technicité) qui seront abrogées.

Monsieur le Maire présente donc à l'ensemble des élus un projet de délibération pour la mise en place du RIFSEEP.

Le conseil municipal charge monsieur le Maire de transmettre pour avis, le projet de délibération de mise en place du régime indemnitaire (RIFSEEP) au Comité Technique.

VOTE :	POUR :	9	CONTRE :	ABSTENTION :
--------	--------	---	----------	--------------

QUESTIONS DIVERSES

Alevins.

Comme chaque année, à la suite d'une demande faite auprès du Département du Puy-de-Dôme, un lot d'alevins a été attribué à la Commune de Ludesse.

Voirie.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le point sur les stationnements abusifs et ou gênants sur l'ensemble du territoire de la Commune.

Plusieurs véhicules ont été verbalisés par les services de gendarmerie.

La procédure de mise en place d'une fourrière automobile par délégation de service public a été présentée aux élus.

La séance est levée à 21h40.

Ludesse, le 17 avril 2018